



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **02 FEVRIER 2026**
Délibération n° **DEL-2026-0014**

Budget primitif 2026 – Budget autonome « Assainissement »

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 55
Pouvoirs : 12
Absents : 0
Excusés : 19
Pour : 67
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

24 FEV. 2026

et publié le

24 FEV. 2026

Secrétaire de séance :

Le lundi 2 février 2026 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 20 janvier 2026.

Présents : Henri BAILE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Roger COHARD, Isabelle CURT, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Richard LATARGE, Philippe LECAT, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Delphine PERREAU, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Annie TANI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Cédric ARMANET à Cécile ROBIN, Zakia BENZEGHIBA à Christophe SUSZYLO, Jean-François CLAPPAZ à Anne-Françoise BESSON, Cécile CONRY à François BERNIGAUD, Brigitte DULONG à Patrick BEAU, Pierre FORTE à Henri BAILE, Martine KOHLY à Mylène JACQUIN, Sylvie LARGE à Michel BASSET, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Olivier ROZIAU à Alain GUILLUY, Myriam SIMONAZZI à Clara MONTEIL, Martine VENTURINI à Annick GUICHARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération communautaire n° DEL-2025-0416 du 15 décembre 2025 relative aux orientations budgétaires 2026,
Vu le bureau du 12 janvier 2026,
Vu la commission des finances du 12 janvier 2026,
Vu les principes énoncés dans la note de présentation relative aux budgets primitifs 2026,

Monsieur le président rappelle que les budgets primitifs 2026 ont été établis dans un contexte financier défavorable et inédit se traduisant à la fois par :

- Une baisse importante des dotations et compensations versées par l'Etat (réduction de la DCRTP, de la DGF, des fractions de TVA compensant la suppression de la TH et de la CVAE, réduction massive de la compensation perçue au titre de la réforme des valeurs locatives des locaux industriels...),
- Une augmentation des prélèvements effectués par l'Etat (reconduction du DILICO, poursuite de la hausse des cotisations CNRACL...)
- Un infléchissement des produits fiscaux en écho à une croissance économique locale en tension. Depuis la création de la communauté de communes, un tel infléchissement ne s'est jamais produit.

Face à cette situation inédite pour la communauté de communes, des mesures significatives ont été engagées afin de permettre à la communauté de communes de poursuivre le développement de son territoire tout en garantissant sa sécurité financière :

- Réduction des charges de fonctionnement :
 - o Baisse de près de 15% des charges à caractère général du budget principal,
 - o Baisse de 20% des subventions versées (hors subventions sociales et celles liées à l'emploi qui sont sacralisées), application symétrique des dispositions prises par les financeurs pour les subventions adossées à des dispositifs,
 - o Limitation de l'évolution de la masse salariale au GVT (Glissement Vieillesse Technicité), fin de la remise à niveau des services au regard des compétences transférées, mise en place d'une commission RH pour les remplacements,
- Ajustement du plan pluriannuel d'investissement (PPI) :
 - o Plafonnement d'enveloppes aux montants figurant aux comptes administratifs 2024,
 - o Décalage, interruption ou révision d'opérations jugées non soutenables financièrement.
- Optimisation des modes de gestion (dissolution du SIBRECSA, création de la SPL du Grésivaudan).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le pacte financier et fiscal a prouvé son efficacité, les services publics communautaires ont atteint un niveau supérieur, des projets / actions nécessaires au développement du territoire ont été réalisés. Pour autant, la communauté de communes doit continuer ses actions, en anticipant les contraintes budgétaires qui vont se présenter, en s'appuyant sur les opportunités qui s'offrent à elle : poursuite de recherche structurée d'économies, augmentation de fiscalité, optimisation de son patrimoine...

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **D'adopter le budget primitif 2026 du budget autonome « Assainissement »,**
- **De voter chacune des deux sections (fonctionnement et investissement) au niveau des chapitres.**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **02 FEV. 2026**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN EPCI

Numéro SIRET : 20001816600310
Poste comptable : TRESORERIE DE LE TOUVET

Budget primitif **relatif à l'exercice 2026**

**Budget annexe : BUDGET ANNEXE ASSAINT EN GESTION
DIRECTE**

Instruction budgétaire et comptable M.49(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	19
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	20
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	33
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	35
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	36
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	38
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	39
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	40
A3.2 - Etalement des provisions	41
A4.1 - Equilibre des opérations financières	42
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	43
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	44
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	45
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	46
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	47
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	48
A6 - Etat des charges transférées	49
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	50

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	51
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	52
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	53
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	54
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	55
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	56
B1.7 - Etat des engagements reçus	57
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	58
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	59

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	60
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	64
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	65
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	66

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	67
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Nota. – Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN - BUDGET ANNEXE ASSAINT EN GESTION DIRECTE - BP - 2026

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III. – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : % (maximum 7,5 %)
- Investissement : % (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

V – La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport au budget cumulé de l'exercice précédent.

VI – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN - BUDGET ANNEXE ASSAINT EN GESTION DIRECTE - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	11 791 966,00	11 791 966,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		11 791 966,00	11 791 966,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	7 650 000,00	7 650 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		7 650 000,00	7 650 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	19 441 966,00	19 441 966,00
---------------------	---------------	---------------

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices)

(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN - BUDGET ANNEXE ASSAINT EN GESTION DIRECTE - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	5 285 100,00	0,00	4 852 300,00	4 852 300,00	4 852 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 585 370,47	0,00	2 667 486,00	2 667 486,00	2 667 486,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	66 005,00	0,00	47 005,00	47 005,00	47 005,00
Total des dépenses de gestion des services		7 936 475,47	0,00	7 566 791,00	7 566 791,00	7 566 791,00
66	Charges financières	475 000,00	0,00	460 500,00	460 500,00	460 500,00
67	Charges spécifiques	322 000,00	0,00	91 000,00	91 000,00	91 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		45 000,00	45 000,00	45 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		8 733 475,47	0,00	8 163 291,00	8 163 291,00	8 163 291,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	5 352 148,95		428 675,00	428 675,00	428 675,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	3 200 000,00		3 200 000,00	3 200 000,00	3 200 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		8 552 148,95		3 628 675,00	3 628 675,00	3 628 675,00
TOTAL		17 285 624,42	0,00	11 791 966,00	11 791 966,00	11 791 966,00

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	11 791 966,00
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	10 133 908,02	0,00	10 135 961,00	10 135 961,00	10 135 961,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	260 000,00	260 000,00	260 000,00
75	Autres produits de gestion courante	201 005,00	0,00	101 005,00	101 005,00	101 005,00
Total des recettes de gestion des services		10 339 913,02	0,00	10 501 966,00	10 501 966,00	10 501 966,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		10 364 913,02	0,00	10 526 966,00	10 526 966,00	10 526 966,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 508 000,00		1 265 000,00	1 265 000,00	1 265 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		1 508 000,00		1 265 000,00	1 265 000,00	1 265 000,00
TOTAL		11 872 913,02	0,00	11 791 966,00	11 791 966,00	11 791 966,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	11 791 966,00
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	2 363 675,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.*
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN - BUDGET ANNEXE ASSAINT EN GESTION DIRECTE - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	101 990,68	0,00	376 400,00	376 400,00	376 400,00
21	Immobilisations corporelles	1 036 713,07	0,00	960 000,00	960 000,00	960 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	11 823 484,36	0,00	3 118 600,00	3 118 600,00	3 118 600,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	12 962 188,11	0,00	4 455 000,00	4 455 000,00	4 455 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	29 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00	0,00	1 430 000,00	1 430 000,00	1 430 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 529 000,00	0,00	1 430 000,00	1 430 000,00	1 430 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	14 491 188,11	0,00	5 885 000,00	5 885 000,00	5 885 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 250 000,00		1 265 000,00	1 265 000,00	1 265 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	500 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 750 000,00		1 765 000,00	1 765 000,00	1 765 000,00
	TOTAL	16 241 188,11	0,00	7 650 000,00	7 650 000,00	7 650 000,00

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 650 000,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	520 000,00	0,00	670 000,00	670 000,00	670 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 000 000,00	0,00	2 851 325,00	2 851 325,00	2 851 325,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	3 520 000,00	0,00	3 521 325,00	3 521 325,00	3 521 325,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	5 620 583,09	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	5 620 583,09	0,00	0,00	0,00	0,00

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		9 140 583,09	0,00	3 521 325,00	3 521 325,00	3 521 325,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	5 352 148,95		428 675,00	428 675,00	428 675,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 200 000,00		3 200 000,00	3 200 000,00	3 200 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	500 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		9 052 148,95		4 128 675,00	4 128 675,00	4 128 675,00
TOTAL		18 192 732,04	0,00	7 650 000,00	7 650 000,00	7 650 000,00

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 650 000,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

2 363 675,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN - BUDGET ANNEXE ASSAINT EN GESTION DIRECTE - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 852 300,00		4 852 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 667 486,00		2 667 486,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	47 005,00		47 005,00
66	Charges financières	460 500,00	0,00	460 500,00
67	Charges spécifiques	91 000,00	0,00	91 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	45 000,00	3 200 000,00	3 245 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		428 675,00	428 675,00
Dépenses d'exploitation – Total		8 163 291,00	3 628 675,00	11 791 966,00

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	11 791 966,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	1 265 000,00	1 265 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 430 000,00	0,00	1 430 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	376 400,00	0,00	376 400,00
21	Immobilisations corporelles (6)	960 000,00	0,00	960 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	3 118 600,00	500 000,00	3 618 600,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		5 885 000,00	1 765 000,00	7 650 000,00

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 650 000,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN - BUDGET ANNEXE ASSAINT EN GESTION DIRECTE - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	5 000,00		5 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	10 135 961,00		10 135 961,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	260 000,00		260 000,00
75	Autres produits de gestion courante	101 005,00		101 005,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	25 000,00	0,00	25 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		10 526 966,00	1 265 000,00	11 791 966,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	11 791 966,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	670 000,00	0,00	670 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 851 325,00	0,00	2 851 325,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	500 000,00	500 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		3 200 000,00	3 200 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		428 675,00	428 675,00
Recettes d'investissement – Total		3 521 325,00	4 128 675,00	7 650 000,00

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 650 000,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN - BUDGET ANNEXE ASSAINT EN GESTION DIRECTE - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	5 285 100,00	4 852 300,00	4 852 300,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	720 000,00	720 000,00	720 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équi	47 000,00	60 440,00	60 440,00
6068	Autres matières et fournitures	45 000,00	45 000,00	45 000,00
611	Sous-traitance générale	3 119 000,00	2 700 000,00	2 700 000,00
6135	Locations mobilières	35 000,00	30 460,00	30 460,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	6 000,00	6 000,00	6 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	100 000,00	104 500,00	104 500,00
61523	Entretien, réparations réseaux	450 000,00	400 000,00	400 000,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	80 000,00	80 000,00	80 000,00
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	10 000,00	10 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6156	Maintenance	25 000,00	25 000,00	25 000,00
617	Etudes et recherches	10 000,00	10 000,00	10 000,00
618	Divers	80 000,00	70 000,00	70 000,00
6226	Honoraires	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6228	Divers	10 000,00	35 000,00	35 000,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	8 000,00	8 000,00
6236	Catalogues et imprimés	16 500,00	3 500,00	3 500,00
6237	Publications	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6238	Divers	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6248	Divers	45 000,00	45 000,00	45 000,00
6251	Voyages et déplacements	5 000,00	1 000,00	1 000,00
6256	Missions	500,00	500,00	500,00
6257	Réceptions	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6262	Frais de télécommunications	15 000,00	10 500,00	10 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 000,00	14 000,00	14 000,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	169 600,00	184 900,00	184 900,00
6288	Autres	230 000,00	230 000,00	230 000,00
63512	Taxes foncières	1 000,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 585 370,47	2 667 486,00	2 667 486,00
6411	Salaires, appointements, commissions	2 556 320,64	2 638 436,00	2 638 436,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	28 049,83	28 050,00	28 050,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	1 000,00	1 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	66 005,00	47 005,00	47 005,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	26 000,00	9 000,00	9 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6542	Créances éteintes	10 000,00	8 000,00	8 000,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	5,00	5,00	5,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION COURANTE		7 936 475,47	7 566 791,00	7 566 791,00
66	Charges financières (b) (8)	475 000,00	460 500,00	460 500,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	475 000,00	510 500,00	510 500,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-80 000,00	-80 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	0,00	30 000,00	30 000,00
67	Charges spécifiques (c)	322 000,00	91 000,00	91 000,00
6711	Pénalités de retard sur marchés	1 000,00	0,00	0,00
6713	Dons, libéralités	20 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	291 000,00	60 000,00	60 000,00
678	Autres charges événement maj. et inhab.	10 000,00	31 000,00	31 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	45 000,00	45 000,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	0,00	45 000,00	45 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		8 733 475,47	8 163 291,00	8 163 291,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
023	Virement à la section d'investissement	5 352 148,95	428 675,00	428 675,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	3 200 000,00	3 200 000,00	3 200 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	3 200 000,00	3 200 000,00	3 200 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		8 552 148,95	3 628 675,00	3 628 675,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		8 552 148,95	3 628 675,00	3 628 675,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		17 285 624,42	11 791 966,00	11 791 966,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	11 791 966,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	29 780,09
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	109 780,09
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-80 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN - BUDGET ANNEXE ASSAINT EN GESTION DIRECTE - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	5 000,00	5 000,00	5 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	10 133 908,02	10 135 961,00	10 135 961,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	9 400 000,00	9 400 000,00	9 400 000,00
70613	Participations assainissement collectif	600 000,00	600 000,00	600 000,00
7068	Autres prestations de services	50 000,00	50 000,00	50 000,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	63 908,02	65 961,00	65 961,00
70871	Remb. frais par coll. de rattachement	20 000,00	20 000,00	20 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	260 000,00	260 000,00
748	Des tiers	0,00	260 000,00	260 000,00
75	Autres produits de gestion courante	201 005,00	101 005,00	101 005,00
757	Produits des cessions éléments actif	200 000,00	100 000,00	100 000,00
7588	Autres	1 005,00	1 005,00	1 005,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION COURANTE		10 339 913,02	10 501 966,00	10 501 966,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	25 000,00	25 000,00	25 000,00
7711	Dépôts et pénalités perçus	5 000,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	20 000,00	25 000,00	25 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		10 364 913,02	10 526 966,00	10 526 966,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	1 508 000,00	1 265 000,00	1 265 000,00
747	Quote-part des sub. invest virée résul	258 000,00	1 265 000,00	1 265 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 250 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 508 000,00	1 265 000,00	1 265 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		11 872 913,02	11 791 966,00	11 791 966,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	11 791 966,00
--	---------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN - BUDGET ANNEXE ASSAINT EN GESTION DIRECTE - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	101 990,68	376 400,00	376 400,00
2031	Frais d'études	80 990,68	100 000,00	100 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	21 000,00	276 400,00	276 400,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 036 713,07	960 000,00	960 000,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	244 347,52	280 000,00	280 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	480 714,08	300 000,00	300 000,00
2154	Matériel industriel	100 150,75	70 000,00	70 000,00
21562	Service d'assainissement	30 000,00	30 000,00	30 000,00
2182	Matériel de transport	139 364,72	220 000,00	220 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	30 000,00	18 000,00	18 000,00
2184	Mobilier	0,00	30 000,00	30 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	12 136,00	12 000,00	12 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	11 823 484,36	3 118 600,00	3 118 600,00
2313	Constructions	2 336 185,60	1 118 600,00	1 118 600,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	9 487 298,76	2 000 000,00	2 000 000,00
Total des dépenses d'équipement		12 962 188,11	4 455 000,00	4 455 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	29 000,00	0,00	0,00
13188	des tiers	29 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00	1 430 000,00	1 430 000,00
1641	Emprunts en euros	1 500 000,00	1 430 000,00	1 430 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 529 000,00	1 430 000,00	1 430 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		14 491 188,11	5 885 000,00	5 885 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	1 250 000,00	1 265 000,00	1 265 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	1 250 000,00	1 265 000,00	1 265 000,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	0,00	1 265 000,00	1 265 000,00
139181	de la collectivité de rattachement	1 250 000,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	500 000,00	500 000,00	500 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	500 000,00	500 000,00	500 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 750 000,00	1 765 000,00	1 765 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		16 241 188,11	7 650 000,00	7 650 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 650 000,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN - BUDGET ANNEXE ASSAINT EN GESTION DIRECTE - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	520 000,00	670 000,00	670 000,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	520 000,00	670 000,00	670 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 000 000,00	2 851 325,00	2 851 325,00
1641	Emprunts en euros	3 000 000,00	2 851 325,00	2 851 325,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 520 000,00	3 521 325,00	3 521 325,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 620 583,09	0,00	0,00
1068	Autres réserves	5 620 583,09	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		5 620 583,09	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		9 140 583,09	3 521 325,00	3 521 325,00
021	Virement de la section d'exploitation	5 352 148,95	428 675,00	428 675,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	3 200 000,00	3 200 000,00	3 200 000,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	3 200 000,00	0,00	0,00
28188	Autres	0,00	3 200 000,00	3 200 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		8 552 148,95	3 628 675,00	3 628 675,00
041	Opérations patrimoniales (8)	500 000,00	500 000,00	500 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	500 000,00	500 000,00	500 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		9 052 148,95	4 128 675,00	4 128 675,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		18 192 732,04	7 650 000,00	7 650 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
---------------------------	------

+

R 001SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 650 000,00
--	--------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN - BUDGET ANNEXE ASSAINT EN GESTION DIRECTE - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET		III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT		B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		
		A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de crédit de trésorerie						
LT - 2024900200D00001	12/04/2024	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
LT-38-71752511CT3CCLEGR	07/04/2025	2 000 000,00	600 000,00	3 062,63	600 000,00	0,00
51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt						
LT080512	08/09/2009	402 224,50	0,00	14 735,21	0,00	402 224,50
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
TOTAL		2 402 224,50	600 000,00	17 797,84	600 000,00	402 224,50

(1) Au sens de la circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					22 060 470,90									
1641 Emprunts en euros (total)					21 483 271,90									
00485073 - CO9863	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	06/06/2011	2018-01-01	17/12/2018	360 000,00	F	Taux fixe à 4.26 %	4,260	4,390	EUR	A	C	O	A-1
0975263	CAISSE D'EPARGNE	31/10/2017	2018-01-01	25/12/2018	45 000,00	F	Taux fixe à 1.78 %	1,780	1,780	EUR	A	P	O	A-1
10278 07235 00020891503	CREDIT MUTUEL	29/11/2017	2018-01-01	28/02/2018	120 000,00	F	Taux fixe à 1.55 %	1,550	1,560	EUR	T	P	O	A-1
102780723500020849202	CREDIT MUTUEL	22/09/2017	2018-01-01	28/02/2018	82 015,42	F	Taux fixe à 1.15 %	1,150	1,160	EUR	T	P	O	A-1
102780903000020269203	CREDIT MUTUEL	07/12/2017	2018-01-01	30/11/2018	254 000,00	F	Taux fixe à 1.16 %	1,160	1,160	EUR	A	P	O	A-1
1261963	CREDIT AGRICOLE	16/01/2017	2018-01-01	01/02/2018	245 000,00	F	Taux fixe à 1.41 %	1,410	1,410	EUR	A	P	O	A-1
1314482	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	03/09/2013	2018-01-01	01/12/2018	79 200,00	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,750	1,750	EUR	A	C	O	A-1
1314507	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	26/05/2014	2018-01-01	01/06/2018	217 349,99	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,750	1,750	EUR	A	C	O	A-1
1347840	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20/12/2014	2018-01-01	01/01/2019	125 917,21	F	Taux fixe à 4.51 %	4,510	4,510	EUR	A	P	O	A-1
1363454	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	25/08/2014	2018-01-01	01/02/2018	181 138,25	V	(Livret A(Préfixé) + 1)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,750	1,750	EUR	T	P	O	A-1
1381668	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/07/2017	2018-01-01	01/09/2019	473 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.75)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,500	1,500	EUR	S	P	O	A-1

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20260202-DEL-2026-0014-DE
Date de télétransmission : 24/02/2026
Date de réception préfecture : 24/02/2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Caté- gorie d'em- prunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)		Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1473858	CAISSE D'EPARGNE	25/09/2000	2018-01-01	25/03/2018	44 335,06	F	Taux fixe à 6,01 %	6,010	6,100	EUR	S	P	O	A-1
1510393	CAISSE D'EPARGNE	03/12/1999	2018-01-01	25/03/2018	25 329,79	F	Taux fixe à 6,06 %	6,060	6,200	EUR	T	P	O	A-1
1576898	CAISSE D'EPARGNE	07/07/2004	2018-01-01	25/07/2018	56 086,50	F	Taux fixe à 5,16 %	5,160	5,160	EUR	A	P	O	A-1
1594364	CAISSE D'EPARGNE	24/10/2005	2018-01-01	25/03/2018	55 043,09	F	Taux fixe à 3,7 %	3,700	3,750	EUR	T	P	O	A-1
20506902	CREDIT MUTUEL	30/01/2015	2018-01-01	31/03/2018	206 372,43	F	Taux fixe à 2,35 %	2,350	2,370	EUR	T	P	O	A-1
20569904	CREDIT MUTUEL	31/01/2014	2018-01-01	31/01/2018	120 610,59	F	Taux fixe à 4 %	4,000	4,060	EUR	T	P	O	A-1
20725702	CREDIT MUTUEL	30/06/2015	2018-01-01	31/03/2018	152 918,12	F	Taux fixe à 1,4 %	1,400	1,410	EUR	T	P	O	A-1
20725703	CREDIT MUTUEL	30/06/2016	2018-01-01	31/03/2018	182 507,35	F	Taux fixe à 1,25 %	1,250	1,260	EUR	T	P	O	A-1
3187272	CAISSE D'EPARGNE	15/12/2006	2018-01-01	25/01/2018	117 051,01	F	Taux fixe à 3,97 %	3,970	4,090	EUR	T	P	O	A-1
3280981	CAISSE D'EPARGNE	09/12/2008	2018-01-01	25/03/2018	115 626,16	F	Taux fixe à 4,99 %	4,990	5,160	EUR	T	P	O	A-1
3281339	CAISSE D'EPARGNE	12/12/2008	2018-01-01	25/01/2018	209 990,44	F	Taux fixe à 4,45 %	4,450	4,520	EUR	A	P	O	A-1
3281930	CAISSE D'EPARGNE	21/01/2009	2018-01-01	25/01/2018	62 149,71	F	Taux fixe à 4,91 %	4,910	5,000	EUR	T	P	O	A-1
3283801	CAISSE D'EPARGNE	23/02/2009	2018-01-01	25/03/2018	100 475,21	F	Taux fixe à 4,8 %	4,800	4,890	EUR	T	P	O	A-1
37874801	CREDIT AGRICOLE	15/12/2005	2018-01-01	15/03/2018	95 182,80	F	Taux fixe à 3,78 %	3,780	3,830	EUR	T	P	O	A-1
38619101	CREDIT AGRICOLE	15/12/2005	2018-01-01	21/03/2018	397 775,24	V	(Euribor 3M + 0,723) + Cap 3,197 sur Euribor 3M	0,390	0,400	EUR	T	P	O	A-1
4140989	CAISSE D'EPARGNE	17/06/2015	2018-01-01	25/03/2018	73 564,27	F	Taux fixe à 1,67 %	1,670	1,680	EUR	T	P	O	A-1
4443931	CAISSE D'EPARGNE	11/05/2017	2018-01-01	25/07/2018	270 000,00	F	Taux fixe à 1,99 %	1,990	1,990	EUR	A	P	O	A-1
4458001	CAISSE D'EPARGNE	20/06/2017	2018-01-01	25/03/2018	197 055,33	F	Taux fixe à 1,65 %	1,650	1,660	EUR	T	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
5698609	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	25/11/2025	2025-12-05	01/04/2026	3 000 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.5)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,200	2,200	EUR	T	C	O	A-1
5709895	CAISSE D'EPARGNE	27/03/2017	2018-01-01	25/02/2018	323 026,77	F	Taux fixe à 1,68 %	1,680	1,690	EUR	T	P	O	A-1
5873668 -2	CAISSE D'EPARGNE	25/11/2017	2020-01-01	25/06/2020	34 607,85	F	Taux fixe à 1,89 %	1,890	1,890	EUR	A	P	O	A-1
6520801	CREDIT AGRICOLE	16/05/2006	2018-01-01	28/02/2018	271 573,22	V	(Euribor 3M + 0.4)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,400	0,400	EUR	T	P	O	A-1
8734882	CAISSE D'EPARGNE	10/11/2010	2018-01-01	25/02/2018	85 064,83	F	Taux fixe à 3,52 %	3,520	3,620	EUR	T	P	O	A-1
8887557 -1	CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES	27/07/2011	2018-01-01	25/02/2018	164 905,77	F	Taux fixe à 4,32 %	4,320	4,390	EUR	T	P	O	A-1
9263707	CAISSE D'EPARGNE	05/08/2013	2018-01-01	25/03/2018	94 340,77	F	Taux fixe à 4,68 %	4,680	4,760	EUR	T	P	O	A-1
9356841	CAISSE D'EPARGNE	27/02/2014	2018-01-01	25/01/2018	123 250,91	F	Taux fixe à 4,28 %	4,280	4,350	EUR	T	P	O	A-1
9403204	CAISSE D'EPARGNE	10/06/2014	2018-01-01	25/02/2018	88 747,68	F	Taux fixe à 4,09 %	4,090	4,150	EUR	T	P	O	A-1
9792338	CAISSE D'EPARGNE	06/09/2016	2018-01-01	25/01/2018	114 804,49	F	Taux fixe à 1,48 %	1,480	1,490	EUR	T	P	O	A-1
9894721	CAISSE D'EPARGNE	27/02/2017	2018-01-01	25/05/2018	520 000,00	F	Taux fixe à 1,67 %	1,670	1,670	EUR	A	P	O	A-1
A 0110590000	CAISSE D'EPARGNE	24/06/2010	2018-01-01	25/02/2018	237 418,78	F	Taux fixe à 3,72 %	3,720	3,720	EUR	A	P	O	A-1
A0108208	CAISSE D'EPARGNE	06/08/2008	2018-01-01	25/02/2018	336 543,06	F	Taux fixe à 4,79 %	4,790	4,860	EUR	A	C	O	A-1
A0109763000	CAISSE D'EPARGNE	21/09/2009	2018-01-01	25/02/2018	25 242,40	F	Taux fixe à 4,53 %	4,530	4,600	EUR	A	P	O	A-1
A0110433000	CAISSE D'EPARGNE	11/05/2010	2018-01-01	25/01/2018	147 264,74	F	Taux fixe à 3,98 %	3,980	4,040	EUR	A	P	O	A-1
A0110511000	CAISSE D'EPARGNE	01/06/2010	2018-01-01	03/01/2018	307 370,58	F	Taux fixe à 3,54 %	3,540	3,590	EUR	A	P	O	A-1
A0110607000	CAISSE D'EPARGNE	23/06/2010	2018-01-01	25/02/2018	222 700,66	F	Taux fixe à 3,64 %	3,640	3,690	EUR	A	C	O	A-1
A0111953	CAISSE D'EPARGNE	21/06/2011	2018-01-01	25/02/2018	420 733,22	F	Taux fixe à 4,91 %	4,910	4,910	EUR	A	P	O	A-1

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
A0113119	CAISSE D'EPARGNE	17/05/2005	2018-01-01	25/01/2018	122 245,88	F	Taux fixe à 4.77 %	4,770	4,840	EUR	A	P	O	A-1
A0113295-1	CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES	11/10/2013	2018-01-01	25/02/2018	207 004,30	F	Taux fixe à 4.06 %	4,060	4,120	EUR	T	P	O	A-1
A0114045000	CAISSE D'EPARGNE	27/02/2014	2018-01-01	25/03/2018	171 557,00	F	Taux fixe à 3.99 %	3,990	4,050	EUR	T	P	O	A-1
A0115193000	CAISSE D'EPARGNE	19/10/2015	2018-01-01	25/03/2018	893 290,91	V	(Euribor 3M + 1.33)-Floor 0 sur Euribor 3M	1,330	1,360	EUR	T	P	O	A-1
A0116190000	CAISSE D'EPARGNE	31/08/2016	2018-01-01	25/03/2018	44 965,27	F	Taux fixe à 0.87 %	0,870	0,870	EUR	A	P	O	A-1
A0116290000	CAISSE D'EPARGNE	14/12/2016	2018-01-01	25/03/2019	486 346,40	F	Taux fixe à 1.57 %	1,570	1,580	EUR	T	P	O	A-1
A0117542000	CAISSE D'EPARGNE	19/04/2017	2018-01-01	15/09/2020	75 000,00	V	(Moyenne Euribor 3M + 0.46)-Floor -0.46 sur Moyenne Euribor 3M	0,130	0,130	EUR	T	C	O	A-1
A0117550000	CAISSE D'EPARGNE	25/04/2017	2018-01-01	25/01/2018	86 000,00	F	Taux fixe à 2.05 %	2,050	2,050	EUR	A	P	O	A-1
A0117755000	CAISSE D'EPARGNE	24/10/2017	2018-01-01	25/03/2018	666 250,00	F	Taux fixe à 1.82 %	1,820	1,820	EUR	A	P	O	A-1
A0120052	CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES	01/01/2018	2018-01-01	25/02/2018	442 559,87	F	Taux fixe à 4.65 %	4,650	4,800	EUR	T	P	O	A-1
AR010171	CAISSE D'EPARGNE	17/12/2007	2018-01-01	25/03/2018	187 174,73	F	Taux fixe à 4.7 %	4,700	4,770	EUR	A	P	O	A-1
AR010215	CAISSE D'EPARGNE	25/11/2007	2018-01-01	01/04/2018	78 339,66	F	Taux fixe à 4.88 %	4,880	4,880	EUR	A	P	O	A-1
AR010243000/001	CAISSE D'EPARGNE	14/12/2006	2018-01-01	25/03/2018	67 969,08	F	Taux fixe à 4.01 %	4,010	4,130	EUR	T	P	O	A-1
AR010243000/002	CAISSE D'EPARGNE	14/12/2006	2018-01-01	25/02/2018	209 384,11	F	Taux fixe à 4.02 %	4,020	4,140	EUR	T	P	O	A-1
AR010317	CAISSE D'EPARGNE	08/09/2003	2018-01-01	01/04/2018	148 808,66	F	Taux fixe à 4.37 %	4,370	4,370	EUR	A	P	O	A-1
AR013263	CAISSE D'EPARGNE	29/09/2001	2018-01-01	25/02/2018	74 953,63	F	Taux fixe à 6.1 %	6,100	6,100	EUR	A	P	O	A-1
MIN519703EUR	SFIL CAFFIL	11/04/2005	2018-01-01	02/01/2018	130 822,81	V	(Euribor 3M-Floor -0.35 sur Euribor 3M) + 0.35	0,020	0,020	EUR	T	P	O	A-1

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
MINS19711EUR	SFIL CAFFIL	28/12/2004	2018-01-01	01/06/2018	53 818,36	F	Taux fixe à 4.72 %	4,720	4,720	EUR	A	P	O	A-1
MINS19712EUR	SFIL CAFFIL	01/08/2005	2018-01-01	01/06/2018	36 164,70	F	Taux fixe à 4,11 %	4,110	4,110	EUR	A	P	O	A-1
MINS21812EUR/001	SFIL CAFFIL	01/01/2018	2018-01-01	01/02/2018	448 484,90	V	(Euribor 3M + 0.14)-Floor -0.14 sur Euribor 3M	0,000	0,000	EUR	T	C	O	A-1
MINS21812EUR/002	SFIL CAFFIL	01/01/2018	2018-01-01	01/02/2018	666 666,80	V	(Euribor 3M + 0.14)-Floor -0.14 sur Euribor 3M	0,000	0,000	EUR	T	C	O	A-1
MINS21812EUR/003	SFIL CAFFIL	01/01/2018	2018-01-01	01/02/2018	666 666,80	V	(Euribor 3M + 0.14)-Floor -0.14 sur Euribor 3M	0,000	0,000	EUR	T	C	O	A-1
MINS22217EUR/001	SFIL CAFFIL	31/05/2007	2018-01-01	01/02/2018	75 682,34	F	Taux fixe à 4,69 %	4,690	4,690	EUR	A	P	O	A-1
MINS22797EUR	SFIL CAFFIL	06/03/2007	2018-01-01	01/03/2018	501 644,24	C	Taux fixe à 4,02% à barrière 5% sur Euribor 3M(Postfixé)	4,020	4,140	EUR	T	P	O	B-1
MON518246EUR	SFIL CAFFIL	22/03/2013	2018-01-01	01/03/2018	101 499,94	F	(Marge de 0.15%) Taux fixe à 3.7 %	3,700	3,750	EUR	T	C	O	A-1
MON518247EUR	SFIL CAFFIL	27/05/2014	2018-01-01	02/01/2018	86 424,25	F	Taux fixe à 3.3 %	3,300	3,340	EUR	T	P	O	A-1
MON519333EUR/0520173/001	SFIL CAFFIL	31/01/2005	2018-01-01	01/02/2018	50 642,56	F	Taux fixe à 4.35 %	4,350	4,420	EUR	T	P	O	A-1
MON519336EUR/0520176/001	SFIL CAFFIL	11/01/2018	2018-01-01	01/03/2018	120 959,44	F	Taux fixe à 0.95 %	0,950	0,950	EUR	T	P	O	A-1
MON519661EUR	SFIL CAFFIL	19/05/2008	2018-01-01	01/04/2018	105 682,97	F	Taux fixe à 5,18 %	5,180	5,180	EUR	A	P	O	A-1
MON519672EUR/0520521/001	SFIL CAFFIL	19/05/2001	2018-01-01	01/02/2018	53 939,22	F	Taux fixe à 6.26 %	6,260	6,260	EUR	A	P	O	A-1
MON519675EUR	SFIL CAFFIL	22/04/2010	2018-01-01	02/01/2018	64 146,67	F	Taux fixe à 3.33 %	3,330	3,370	EUR	T	P	O	A-1
MON522107EUR	SFIL CAFFIL	13/10/2006	2018-01-01	02/01/2018	59 704,51	F	Taux fixe à 3.75 %	3,750	3,750	EUR	A	P	O	A-1

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
MON522916EUR	SFIL CAFFIL	03/11/2014	2018-01-01	01/12/2018	149 846,52	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	3,700	EUR	T	P	O	A-1
MON524781EUR	SFIL CAFFIL	29/09/2005	2018-01-01	01/03/2018	34 436,34	F	Taux fixe à 4.22 %	4,220	4,220	EUR	A	P	O	A-1
MON540996EUR	SFIL CAFFIL	11/04/2022	2022-05-01	01/08/2022	931 899,33	F	Taux fixe à 1.6 %	1,600	1,610	EUR	T	P	O	A-1
MON544097EUR	SFIL CAFFIL	29/06/2022	2022-07-07	01/11/2022	2 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.43)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,430	0,440	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					577 199,00									
LT080512	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	09/09/2009	2018-01-01	15/10/2018	577 199,00	F	Taux fixe à 3.4 %	3,400	3,490	EUR	A	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					22 060 470,90									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois)
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 01/01/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		14 136 200,09					1 351 271,78	362 520,59	0,00	104 474,89
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		13 733 975,59					1 324 960,28	348 655,00	0,00	101 741,17
00485073 - CO9863	N	0,00	A-1	216 000,00	11,96	F	Taux fixe à 4.26 %	4,390	18 000,00	9 329,40	0,00	374,88
0975263	N	0,00	A-1	28 878,45	11,98	F	Taux fixe à 1.78 %	1,780	2 179,93	514,04	0,00	6,60
10278 07235 00020891503	N	0,00	A-1	86 519,18	16,91	F	Taux fixe à 1.55 %	1,560	4 484,01	1 315,07	0,00	105,96
102780723500020849202	N	0,00	A-1	15 404,78	1,67	F	Taux fixe à 1.15 %	1,160	8 764,86	139,46	0,00	6,36
102780903000020269203	N	0,00	A-1	124 008,77	6,91	F	Taux fixe à 1.16 %	1,160	17 108,51	1 438,50	0,00	103,34
1261963	N	0,00	A-1	175 714,65	16,08	F	Taux fixe à 1.41 %	1,410	9 219,17	2 477,58	0,00	2 151,95
1314482	N	0,00	A-1	61 600,00	27,92	V	Livret A(Préfixé) + 1	2,700	2 200,00	1 663,20	0,00	119,63
1314507	N	0,00	A-1	152 949,97	18,42	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,400	8 050,00	5 200,30	0,00	2 018,94
1347840	N	0,00	A-1	32 450,18	1,00	F	Taux fixe à 4.51 %	4,510	15 867,30	1 463,50	0,00	745,84
1363454	N	0,00	A-1	107 337,54	8,83	V	(Livret A(Préfixé) + 1)-Floor 0 sur	2,700	10 194,52	2 565,12	0,00	394,34
1381668	N	0,00	A-1	396 052,07	23,17	V	(Livret A(Préfixé) + 0.75)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,450	13 417,65	8 989,90	0,00	2 830,01

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1473858	N	0,00	A-1	21 162,04	4,73	F	Taux fixe à 6.01 %	6,100	3 746,52	1 216,38	0,00	276,21
1510393	N	0,00	A-1	10 535,78	3,98	F	Taux fixe à 6.06 %	6,200	2 401,17	584,59	0,00	6,85
1576898	N	0,00	A-1	35 530,47	8,57	F	Taux fixe à 5.16 %	5,160	3 201,07	1 833,37	0,00	722,89
1594364	N	0,00	A-1	1 924,99	0,23	F	Taux fixe à 3.7 %	3,750	1 924,99	18,14	0,00	0,00
20506902	N	0,00	A-1	119 422,75	9,00	F	Taux fixe à 2.35 %	2,370	12 059,92	2 700,68	0,00	0,00
20589904	N	0,00	A-1	70 881,66	8,08	F	Taux fixe à 4 %	4,060	7 404,56	2 725,12	0,00	423,18
20725702	N	0,00	A-1	58 151,41	4,50	F	Taux fixe à 1.4 %	1,410	12 608,28	748,12	0,00	0,00
20725703	N	0,00	A-1	80 146,87	5,75	F	Taux fixe à 1.25 %	1,260	13 528,69	938,59	0,00	0,00
3187272	N	0,00	A-1	24 459,06	1,57	F	Taux fixe à 3.97 %	4,090	13 769,23	778,20	0,00	78,98
3280981	N	0,00	A-1	69 133,11	7,98	F	Taux fixe à 4.99 %	5,160	7 217,98	3 361,77	0,00	51,49
3281339	N	0,00	A-1	82 476,93	3,07	F	Taux fixe à 4.45 %	4,520	19 292,81	3 721,20	0,00	2 655,48
3281930	N	0,00	A-1	37 620,28	8,07	F	Taux fixe à 4.91 %	5,000	3 795,42	1 777,98	0,00	299,87
3283801	N	0,00	A-1	73 886,39	13,23	F	Taux fixe à 4.8 %	4,890	4 095,11	3 473,57	0,00	46,53
37874801	N	0,00	A-1	42 195,21	4,96	F	Taux fixe à 3.78 %	3,830	7 816,26	1 485,06	0,00	54,15
38619101	N	0,00	A-1	233 930,34	9,97	V	(Euribor 3M + 0.723) + Cap 3.197 sur Euribor 3M	2,800	20 379,73	6 232,14	0,00	161,62
4140989	N	0,00	A-1	29 248,23	4,73	F	Taux fixe à 1.67 %	1,680	5 966,55	451,21	0,00	5,40
4443931	N	0,00	A-1	174 562,09	11,57	F	Taux fixe à 1.99 %	1,990	13 022,59	3 473,79	0,00	1 384,08
4458001	N	0,00	A-1	96 130,34	6,73	F	Taux fixe à 1.65 %	1,660	13 576,25	1 502,43	0,00	18,92
5698609	N	0,00	A-1	3 000 000,00	25,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.5)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,200	90 000,00	48 984,70	0,00	14 281,66

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
5709895	N	0,00	A-1	203 125,99	11,40	F	Taux fixe à 1.68 %	1,690	16 150,11	3 311,13	0,00	305,39
5873668 -2	N	0,00	A-1	24 340,97	11,48	F	Taux fixe à 1.89 %	1,890	1 826,10	460,04	0,00	218,68
6520801	N	0,00	A-1	163 297,48	10,41	V	(Euribor 3M + 0.2)-Floor 0 sur Euribor 3M	2,280	13 345,56	3 527,52	0,00	277,54
8734892	N	0,00	A-1	62 847,74	14,90	F	Taux fixe à 3.52 %	3,620	3 241,08	2 199,79	0,00	209,82
8887557-1	N	0,00	A-1	16 687,72	0,65	F	Taux fixe à 4.32 %	4,390	16 687,72	361,73	0,00	0,00
9263707	N	0,00	A-1	54 982,44	7,73	F	Taux fixe à 4.68 %	4,760	6 031,33	2 468,35	0,00	31,82
9358841	N	0,00	A-1	74 157,77	8,32	F	Taux fixe à 4.28 %	4,350	7 397,20	3 056,28	0,00	515,91
9403204	N	0,00	A-1	53 797,00	8,65	F	Taux fixe à 4.09 %	4,150	5 224,03	2 120,85	0,00	193,15
9792338	N	0,00	A-1	70 358,02	10,82	F	Taux fixe à 1.48 %	1,490	5 934,29	1 008,47	0,00	172,16
9894721	N	0,00	A-1	258 766,71	6,40	F	Taux fixe à 1.67 %	1,670	35 155,53	4 321,40	0,00	2 230,21
A 0110590000	N	0,00	A-1	105 034,28	4,15	F	Taux fixe à 3.72 %	3,720	19 481,74	3 961,54	0,00	2 733,78
A0108208	N	0,00	A-1	208 336,18	12,15	F	Taux fixe à 4.79 %	4,860	16 025,86	10 117,90	0,00	7 906,68
A0109763000	N	0,00	A-1	9 963,41	3,15	F	Taux fixe à 4.53 %	4,600	2 325,73	457,61	0,00	296,97
A0110433000	N	0,00	A-1	90 113,66	8,07	F	Taux fixe à 3.98 %	4,040	8 503,87	3 636,34	0,00	3 067,62
A0110511000	N	0,00	A-1	135 129,07	4,01	F	Taux fixe à 3.54 %	3,590	25 155,27	4 850,01	0,00	3 914,70
A0110607000	N	0,00	A-1	85 654,10	4,15	F	Taux fixe à 3.64 %	3,690	17 130,82	3 161,11	0,00	2 140,90
A0111953	N	0,00	A-1	215 117,03	5,15	F	Taux fixe à 4.91 %	4,910	31 697,67	10 562,25	0,00	7 629,99
A0113119	N	0,00	A-1	83 117,74	11,07	F	Taux fixe à 4.77 %	4,840	5 692,23	4 019,78	0,00	3 488,02

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
A0113295-1	N	0,00	A-1	120 082,11	7,90	F	Taux fixe à 4.06 %	4,120	12 975,60	4 679,44	0,00	422,77
A0114045000	N	0,00	A-1	128 217,55	18,48	F	Taux fixe à 3.99 %	4,050	4 788,67	5 044,82	0,00	68,40
A0115193000	N	0,00	A-1	522 483,25	9,98	V	(Euribor 3M + 1.33)-Floor 0 sur Euribor 3M	3,440	49 182,11	17 100,65	0,00	265,25
A0116190000	N	0,00	A-1	5 170,97	0,23	F	Taux fixe à 0.87 %	0,870	5 170,97	45,02	0,00	0,00
A0116290000	N	0,00	A-1	333 159,11	12,98	F	Taux fixe à 1.57 %	1,580	23 287,97	5 093,95	0,00	67,57
A0117542000	N	0,00	A-1	59 722,32	21,46	F	Taux fixe à 2.4 %	2,460	2 777,76	1 427,83	0,00	60,74
A0117550000	N	0,00	A-1	62 533,55	16,07	F	Taux fixe à 2.05 %	2,050	3 111,83	1 281,94	0,00	1 133,55
A0117755000	N	0,00	A-1	479 681,90	16,23	F	Taux fixe à 1.82 %	1,820	24 330,20	8 730,21	0,00	6 330,65
A0120052	N	0,00	A-1	116 129,06	2,15	F	Taux fixe à 4.65 %	4,800	50 104,88	4 595,20	0,00	307,01
AR010171	N	0,00	A-1	103 586,01	6,23	F	Taux fixe à 4.7 %	4,770	12 815,36	4 936,16	0,00	3 330,02
AR010215	N	0,00	A-1	55 525,70	11,25	F	Taux fixe à 4.88 %	4,880	3 512,72	2 709,65	0,00	1 896,62
AR010243000/001	N	0,00	A-1	33 878,98	5,98	F	Taux fixe à 4.01 %	4,130	5 091,62	1 300,18	0,00	19,24
AR010243000/002	N	0,00	A-1	109 142,58	6,40	F	Taux fixe à 4.02 %	4,140	14 978,44	4 220,68	0,00	378,54
AR010317	N	0,00	A-1	19 500,37	0,25	F	Taux fixe à 4.37 %	4,370	19 500,37	852,17	0,00	0,00
AR013263	N	0,00	A-1	39 773,41	5,15	F	Taux fixe à 6.1 %	6,100	5 687,72	2 426,18	0,00	1 761,57
MIN519703EUR	N	0,00	A-1	88 392,81	11,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.35 sur Euribor 3M) + 0.35	2,420	6 333,91	2 065,60	0,00	488,70
MIN519711EUR	N	0,00	A-1	35 254,87	9,42	F	Taux fixe à 4.72 %	4,720	2 839,76	1 664,03	0,00	888,25
MIN519712EUR	N	0,00	A-1	23 251,11	9,42	F	Taux fixe à 4.11 %	4,110	1 926,75	955,62	0,00	508,82

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
MIN521812EUR/001	N	0,00	A-1	269 090,98	11,83	V	(Euribor 3M + 0.14)-Floor -0.14 sur Euribor 3M	2,240	22 424,24	5 728,44	0,00	884,55
MIN521812EUR/002	N	0,00	A-1	400 000,24	11,83	V	(Euribor 3M + 0.14)-Floor -0.14 sur Euribor 3M	2,240	33 333,32	8 515,25	0,00	1 314,87
MIN521812EUR/003	N	0,00	A-1	400 000,24	11,83	V	(Euribor 3M + 0.14)-Floor -0.14 sur Euribor 3M	2,240	33 333,32	8 515,25	0,00	1 314,87
MIN522217EUR/001	N	0,00	A-1	53 349,00	11,08	F	Taux fixe à 4.69 %	4,690	3 412,28	2 502,07	0,00	2 140,36
MIN522797EUR	N	0,00	B-1	368 500,36	12,92	C	Taux fixe 4.02% à barrière 5% sur Euribor 3M(Postfixé) (Marge de 0.15%)	4,140	20 679,09	14 705,82	0,00	1 165,20
MON518246EUR	N	0,00	A-1	24 166,50	2,42	F	Taux fixe à 3.7 %	3,750	9 666,68	760,04	0,00	43,22
MON518247EUR	N	0,00	A-1	31 282,34	3,50	F	Taux fixe à 3.3 %	3,340	7 968,73	934,39	0,00	190,20
MON519333EUR/0520173/001	N	0,00	A-1	31 760,70	9,08	F	Taux fixe à 4.35 %	4,420	2 853,49	1 335,47	0,00	206,09
MON519336EUR/0520176/001	N	0,00	A-1	53 812,91	5,92	F	Taux fixe à 0.95 %	0,950	8 757,41	480,10	0,00	35,67
MON519661EUR	N	0,00	A-1	75 545,39	11,25	F	Taux fixe à 5.18 %	5,180	4 696,93	3 913,25	0,00	2 742,27
MON519672EUR/0520521/001	N	0,00	A-1	43 698,83	15,08	F	Taux fixe à 6.26 %	6,260	1 666,08	2 735,55	0,00	2 404,67
MON519675EUR	N	0,00	A-1	39 831,56	9,50	F	Taux fixe à 3.33 %	3,370	3 518,39	1 282,77	0,00	298,95
MON522107EUR	N	0,00	A-1	13 888,46	1,00	F	Taux fixe à 3.75 %	3,750	6 807,77	520,82	0,00	264,79
MON522916EUR	N	0,00	A-1	51 998,37	2,92	F	Taux fixe à 3.6 %	3,700	16 478,99	1 674,13	0,00	106,56
MON524781EUR	N	0,00	A-1	4 488,58	0,17	F	Taux fixe à 4.22 %	4,220	4 488,58	189,41	0,00	0,00
MON540996EUR	N	0,00	A-1	613 934,62	6,08	F	Taux fixe à 1.6 %	1,610	94 159,12	9 259,88	0,00	1 362,97

Emprunts et dettes au 01/01/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
MON544097EUR	N	0,00	A-1	1 350 000,00	6,58	V	(Euribor 3M + 0.43)-Floor 0 sur Euribor 3M	2,540	200 000,00	31 767,82	0,00	4 679,73
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		402 224,50					26 311,50	13 865,59	0,00	2 733,72
LT080512	N	0,00	A-1	402 224,50	11,79	F	Taux fixe à 3.4 %	3,490	26 311,50	13 865,59	0,00	2 733,72
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		14 136 200,09					1 351 271,78	362 520,59	0,00	104 474,89

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV									
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX									
A1.3									

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
MIN522797EUR	SFIL CAFFIL	501 644,24	368 500,36	1	30,00		(Euribor 3M-Floor -0.15 sur Euribor 3M) + 0.15	Taux fixe 4.02% à barrière 5% sur Euribor 3M(Postfixé) (Marge de 0.15%)	407 956,05	Taux fixe 4.02% à barrière 5% sur Euribor 3M(Postfixé) (Marge de 0.15%)	4,140	14 705,82	0,00	2,61
TOTAL (B)		501 644,24	368 500,36						407 956,05			14 705,82	0,00	2,61
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		501 644,24	368 500,36						407 956,05			14 705,82	0,00	2,61

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire n° NOR : IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
A1.4

Nota. – Cette annexe retrace le stock de dette à la clôture après opérations de couverture éventuelles.

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de l'indice zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de l'indice hors zone euro	(6) Autres indices
Structure	(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (turner)	Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	13 767 699,73	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	368 500,36	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures		Nombre de produits					0
		% de l'encours					0,00
		Montant en euros					0,00

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20260202-DEL-2026-0014-DE
Date de télétransmission : 24/02/2026
Date de réception préfecture : 24/02/2026

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/07/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE			A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite) : effet de l'instrument de couverture

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	EFFET DE L'INSTRUMENT DE COUVERTURE							
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	
Taux fixe (total)						0,00	0,00	
Taux variable simple (total)						0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00	
Total						0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN - BUDGET ANNEXE ASSAINT EN GESTION DIRECTE - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
-----------------	------------------------------------	-------------------------------	-------------------------

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN - BUDGET ANNEXE ASSAINT EN GESTION DIRECTE - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	1	23-11-2020
L	Concessions et droits similaires, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2	23/11/2020
L	Frais d'étude	5	23/11/2020
L	Frais de recherche et de développement	5	23/11/2020
L	Frais d'insertion	5	23/11/2020
L	Vélos. scooters	3	23/11/2020
L	Véhicules légers	6	23/11/2020
L	Camions et véhicules industriels	8	23/11/2020
L	Mobilier	10	23/11/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	23/11/2020
L	Matériel techn et électronique : organes de régul appareil de laboratoire, install traitement	7	23/11/2020
L	Installation et matériel de chauffage, appareils de levage, installations de ventilation	15	23/11/2020
L	Matériel électromécanique	10	23/11/2020
L	Compteurs	10	23/11/2020
L	Travaux électriques et automatismes	10	23/11/2020
L	Bâtiments légers, Abris, garages, ateliers	15	23/11/2020
L	Aménagements de bâtiments et de terrains, installations électriques et téléphoniques	20	23/11/2020
L	Constructions (bâtiments durables)	40	23/11/2020
L	Ouvrages de génie civil	40	23/11/2020
L	Réseaux d'eau et d'assainissement	50	23/11/2020
L	Postes de refoulement ou de relevage	20	23/11/2020
L	Chambres à vannes, puits, réservoirs	40	23/11/2020
L	Subventions d'équipement versées aux organismes publics	15	23/11/2020
L	Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé	5	23/11/2020
L	Subventions transférables reprises des syndicats dissous et communes	30	23/11/2020
L	Matériel de bureau et matériel informatique	5	26/09/2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN - BUDGET ANNEXE ASSAINT EN GESTION DIRECTE - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant constitué à l'ouverture	Montant total constitué	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel à la clôture
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		9 885,00	9 885,00	0,00	9 885,00
CET (Compte épargne Temps)	0,00	31/12/2025	9 885,00	9 885,00	0,00	9 885,00
Dépréciations (2)	45 000,00		42 729,00	87 729,00	0,00	87 729,00
Créances irrécouvrées	45 000,00	31/12/2025	42 729,00	87 729,00	0,00	87 729,00
TOTAL BUDGETAIRES	45 000,00		52 614,00	97 614,00	0,00	97 614,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN - BUDGET ANNEXE ASSAINT EN GESTION DIRECTE - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées à l'ouverture	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN - BUDGET ANNEXE ASSAINT EN GESTION DIRECTE - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution de la section d'investissement 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	2 695 000,00	2 695 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	3 628 675,00	3 628 675,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	933 675,00	933 675,00

(1) Tableaux à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN - BUDGET ANNEXE ASSAINT EN GESTION DIRECTE - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		2 695 000,00	I 2 695 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 430 000,00	1 430 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 430 000,00	1 430 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 265 000,00	1 265 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	1 265 000,00	1 265 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN - BUDGET ANNEXE ASSAINT EN GESTION DIRECTE - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 628 675,00	III 3 628 675,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		3 628 675,00	3 628 675,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28175	Matériel et outillage technique (mad)	0,00	0,00
28188	Autres	3 200 000,00	3 200 000,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	428 675,00	428 675,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN - BUDGET ANNEXE ASSAINT EN GESTION DIRECTE - BP - 2026

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN - BUDGET ANNEXE ASSAINT EN GESTION DIRECTE - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN - BUDGET ANNEXE ASSAINT EN GESTION DIRECTE - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN - BUDGET ANNEXE ASSAINT EN GESTION DIRECTE - BP - 2026

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT		A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN - BUDGET ANNEXE ASSAINT EN GESTION DIRECTE - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481	Montant amorti au titre des exercices précédents	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812)	Solde
TOTAL				I	II	III	I-(II + III)
				0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

A7

Nota. Remplir un tableau par opération pour compte de tiers

A7 – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

- (1) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.
- (3) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

IV – ANNEXES

IV									
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS									
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE									
B1.1									

B1.1 –EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû à l'ouverture	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 relatives aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN - BUDGET ANNEXE ASSAINT EN GESTION DIRECTE - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT
(Articles L. 2252-1, L. 3231-4 et L. 4253-1 du CGCT)

	Valeur	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	10 526 966,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	NaN
---	---------------	------------

(1) Hors opérations visées aux articles L. 2252-2 (pour les communes), L. 3231-4-1 (pour les départements) et L. 4253-2 (pour les régions) du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice (article D. 1511-32 du CGCT).

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN - BUDGET ANNEXE ASSAINT EN GESTION DIRECTE - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN - BUDGET ANNEXE ASSAINT EN GESTION DIRECTE - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		B1.5
ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT		

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)										
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Part investissement		TOTAL I + II + III
								Part totale (4)	Dont part nette (5) I	
Marchés de partenariat (1)										
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)										
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023 visant à ouvrir le tiers financement à l'Etat, à ses établissements publics et aux collectivités territoriales pour favoriser les travaux de rénovation énergétique.

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN - BUDGET ANNEXE ASSAINT EN GESTION DIRECTE - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser par annuités (annuités restant à courir)				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN - BUDGET ANNEXE ASSAINT EN GESTION DIRECTE - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital à l'ouverture	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN - BUDGET ANNEXE ASSAINT EN GESTION DIRECTE - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN - BUDGET ANNEXE ASSAINT EN GESTION DIRECTE - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	
IV	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	
C1.1	

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N :
Détail des effectifs par emploi fonctionnel ou filière à la clôture

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EIPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		10,00	0,00	10,00	8,00	2,00	10,00
Adjoint administratif pal 1 cl	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif pal 2 cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif terr.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur principal 2 cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		43,00	0,00	43,00	20,00	12,00	32,00
Adjoint technique pal 2 cl	C	4,00	0,00	4,00	3,00	1,00	4,00
Adjoint technique territorial	C	15,00	0,00	15,00	6,00	3,00	9,00
Agent de maîtrise	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Agent de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	9,00	0,00	9,00	0,00	7,00	7,00
Technicien principal de 1 cl	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Technicien principal de 2 cl	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Agent social principal 2 cl	C	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20260202-DEL-2026-0014-DE
Date de télétransmission : 24/02/2026
Date de réception préfecture : 24/02/2026

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		53,00	0,00	53,00	29,00	14,00	43,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES			IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N			C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite) :
Détail des effectifs par type de recrutement

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	416	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	419	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	381	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	653	0,00	332-10	CDI
Rédacteur	B	ADM	452	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien	B	TECH	431	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien	B	TECH	397	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien	B	TECH	395	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien	B	TECH	397	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien	B	TECH	401	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien	B	TECH	401	0,00	332-10	CDI
Technicien	B	TECH	397	0,00	332-13	CDD
Technicien principal de 2 cl	B	TECH	444	0,00	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Apprenti		OTR	0	0,00	A	A
Technicien principal de 2 cl	B	TECH	480	0,00	332-24	A
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

- 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
- 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
- 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
- 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
- 327-5 : Contrat territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
- 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
- 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap.
- 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
- 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
- 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
- 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
- 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap

A : Autres.

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-8, L.332-13, L.332-14, L.326, L.352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles L.327-5, L.332-10 et L.332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-23, L.332-24, L.333-1 à L.333-10 et L.333-12 du CGFP.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN - BUDGET ANNEXE ASSAINT EN GESTION DIRECTE - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux budgets de régies non personnalisées pour lesquels l'entité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

CADRE D'EMPLOI DE L'AGENT	CATEGORIE	EFFECTIFS	REMUNERATION
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Ce montant correspond aux dépenses imputées au compte 6215.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN - BUDGET ANNEXE ASSAINT EN GESTION DIRECTE - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

Cet état est applicable aux régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants. Il présente la liste des organismes mentionnés aux 2°, 4° et 7° de l'article L. 1612-35 du CGCT.

Les documents financiers et comptables de ces organismes mentionnés au 2° de l'article L. 1612-35 sont mis à la disposition du public à . Toute personne a le droit de demander communication.

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2) 01/01/2018 - Concession	VEOLIA - Assainissement pour Chamrousse	VEOLIA - Compagnie Générale des Eaux	Société en Commandite par Actions	0,00
Détention d'une part de capital				
Garantie d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres 27/05/2019 - Part en capital	SPL - Eaux de Grenoble Alpes - Ex SIEC	Société Publique Locale Eaux de Grenoble Alpes	Société Publique Locale	60,00

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN - BUDGET ANNEXE ASSAINT EN GESTION DIRECTE - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux seules régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------------	----------	---------------------------------	-----------------

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN - BUDGET ANNEXE ASSAINT EN GESTION DIRECTE - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 74

Nombre de membres présents : 55

Nombre de suffrages exprimés : 67

VOTES :

Pour : 67

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 27/01/2026

Présenté par Le Président,

A Espace Agora le 02/02/2026

Le Président,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session Ordinaire

A Espace Agora, le 02/02/2026

Les membres de l'assemblée délibérante,

ARMANET cédril (Pvr à Cécile ROBIN)	
AYACHE Patrick	
BAILE Henri	
BASSET Michel	
BAUDAIN Philippe	
BEAU Patrick	
BELLINI Patricia	
BENOIT Claude	
BENZEGHIBA Zakia (Pvr à Christophe SUSZYLO)	
BERNIGAUD François	
BESSON Anne-Françoise	
BONNET Clément	
BONNET Dominique	
BOURDELAIN Coralie	
CHAMON Karim	
CLAPPAZ Jean-François (Pvr à Anne-Françoise BESSON)	
COHARD Alexandra	
COHARD Roger	
CONRY Cécile (Pvr à François BERNIGAUD)	
CURT Isabelle	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

DESTANNE DE BERNIS Brigitte	
DULONG Brigitte (Pvr à Patrick BEAU)	
DUPON Agnès	
DURET Christophe	
ENGRAND Christophe	
FEROTIN Thierry	
FLAMAND Michèle	
FORTE Pierre (Pvr à Henri BAILE)	
FRAGOLA Annie	
GADEL Nelly	
GELLENS Claudine	
GENESTIER Philippe	
GENTY Ilona	
GERBAUX Martin	
GONNET André	
GUICHARD Annick	
GUILLUY Alain	
JACQUIN Mylène	
JURADO Joseph	
KOHLI Martine (Pvr à Mylène JACQUIN)	
LARGE Sylvie (Pvr à Michel BASSET)	
LATARGE Richard	
LECAT Philippe	
LENOIRE Hervé	
LORENTZ Julien	
LORIMIER Philippe	
MATHIEU Marie-Béatrice	
MEGRET Christelle	
MIDALI Françoise	

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D

MILLET Régine	
MONTEIL Clara	
OLLEON François	
PERREAU Delphine	
PETEX Valérie	
POMMELET Serge	
QUINETTE MOURAT Claire	
RACCURT Guillaume	
REBBOAH Sidney (Pvr à Christelle MEGRET)	
REBUFFET GIRAUD Franck	
ROBIN Cécile	
ROZIAU Olivier (Pvr à Alain GUILLUY)	
SALVETTI Olivier	
SIMONAZZI Myriam (Pvr à Clara MONTEIL)	
SOMME Franck	
SORREL Brigitte	
STEFANI François	
SUSZYLO Christophe	
TABET Youcef	
TANI Annie	
TORRECILLAS Jean-Claude	
VENTURINI Martine (Pvr à Annick GUICHARD)	
VIDEAU Françoise	
VILLARINO Régine	
VYNCK Damien	
Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.	

Certifié exécutoire par Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le